

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale APESA
du mardi 1 juillet – 14h

Membres présents :

Miguel Almiron, Aline Caillet, Shahida Minot, Hajar Saber, Christophe Viart, David Bihanic, Pascale Weber, Jean – Marie Dallet, Nitouche Anthousi, Ines Suzanne Zedan, Licelotte Nin, Arielle Fanjas

Membres absents avec procuration : Barbara Formis, Mathias Lavin, Agnès Lontrade, Baudoïn Jannink

Membres absents : Aurélie Herbert, Arielle Fanjas, Gilles Bonnevialle, Silvanna Loi

- Budget point financier et prévisionnel soutenance

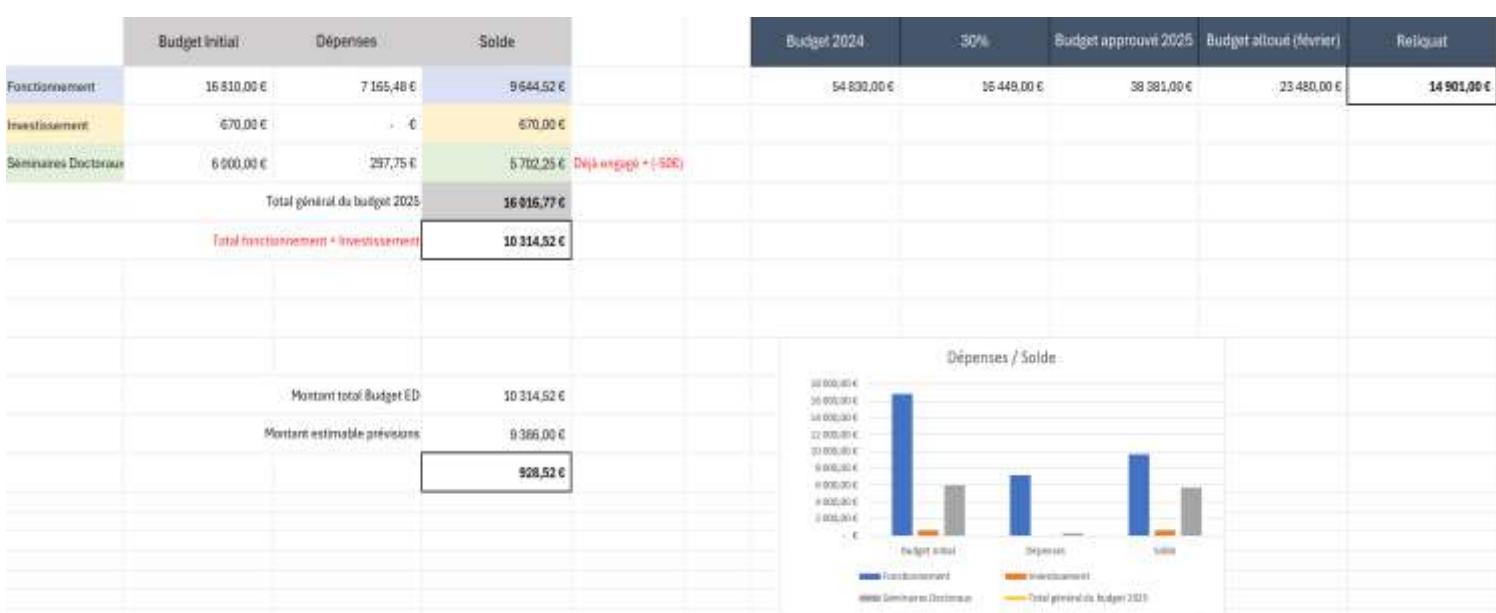
Rappel :

Une enveloppe a été reçue pour l'année 2025. Un premier montant de 23 480 € a été alloué, et les 20 % restants ont été versés début juillet, soit **14 901 euros**.

Le conseil de l'école doctorale, unanime, avait demandé à ce qu'un budget prévisionnel des dépenses pour les soutenances soit établi et lui soit présenté lors d'un prochain conseil. Il a été décidé suite à ce conseil que l'école doctorale décidera du budget alloué pour les soutenances.

Prévisions du budget restaurant pour les soutenances non reçues

Déjeuner Soutenance et HDR (5 personnes) Prix Moyen	
Barbara Formis (1 soutenance)	200,00 €
Pascale Weber (1 Soutenance)	200,00 €
Michel Sicard (3 soutenances)	600,00 €
Jean Marie Dallet (2 Soutenances)	400,00 €
Yann Toma (2 soutenanc)	400,00 €
Richard Compte (1 Soutenance)	200,00 €
Frédéric Sojcher (1 Soutenance)	200,00 €
Françoise Parfait (1 Soutenance)	200,00 €
José Moure (2 HDR)	400,00 €
Marion Laval Jeantet (1 Soutenances)	200,00 €
Totale dépences - Soutenance Mendes	3 000,00 €



RAPPEL :

Pour les aides à la mobilité, le conseil a été contraint de décider de façon unanime que les aides à la mobilité seront étudiées au cas par cas, et se feront uniquement sur remboursement. Par principe d'équité l'école doctorale soutiendra tous les projets mais disposant d'un budget très restreint ne pourra pas rembourser les frais liés à la mobilité dans sa totalité.

Pour les soutenances de thèses pour 2025, l'ED décidera après avoir évalué les demandes, la somme à allouer.

Pour les aides aux colloques et journée d'étude, l'école doctorale soutiendra également tous les projets, avec un budget maximum à ne pas dépasser.

Les aides exceptionnelles de matériel sont suspendues pour une durée indéterminée.

Voté par le conseil à l'unanimité.

**- Inscription en doctorat et contrat doctoral – Rappel des modalités
– Le diplôme**

Rappel des conditions d'accès en doctorat, il a été rappelé ce qui a été adopté et voté au conseil d'ED du 23 novembre 2016, 2022, et 2024 et les textes en vigueur au sein de PARIS1 :

« Être en possession d'un diplôme de Master 2 recherche universitaire (mention Très Bien ou Bien) ou tout autre diplôme conférant le grade de Master 2 recherche universitaire »

Chaque école doctorale définit les équivalences, voir statut de l'ED.

- Comité de suivi

Présentation du nouveau modèle. Le comité de suivi a été mis à jour, ce sera le nouveau support à utiliser par les membres de comité, il remplacera définitivement l'ancienne fiche.

- Prix de thèse 2025

Le montant du prix de l'aide à l'édition de la thèse reste à 3 000 euros.